N. 20. TOME Ier 1ère ANNÉE MARDI 25 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 *mois*

Varsovie: R.ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)
Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)

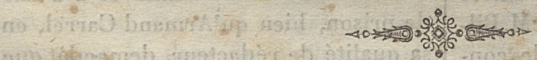


On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



PARTIE POLITIQUE.

PARIS, 15 *Janvier*. — Le projet d'adresse de la chambre des députés, lu dans la séance d'hier, est ainsi conçu:

»Sire, les événements dont l'Orient a été le théâtre ont excité votre juste sollicitude. Les questions qu'ils ont fait naître ont atteint leur terme, et votre Majesté a conclu avec l'Empereur d'Autriche, la Reine de la Grande Bretagne, le Roi de Prusse, l'Empereur de Russie et le Sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances, de maintenir la paix de l'Europe et de consolider le repos de l'Empire Ottoman.

»Des armements de précaution avaient imposé de grandes charges au pays; votre gouvernement a déjà opéré de fortes réductions. Gardienne fidèle des intérêts des contribuables, la chambre des députés se félicite de cette première diminution des dépenses publiques; toutefois, elle regrette d'apprendre que l'équilibre entre les dépenses et les recettes n'ait pu immédiatement être rétabli. Quand son honneur et son intérêt l'exigent, la France ne craint pas d'engager son crédit et de se confier à l'avenir; mais cet avenir n'est assuré que par de prévoyantes réserves. L'ordre dans les finances n'importe pas moins à la puissance, à la richesse des Etats; tous nos efforts seront employés à le rétablir sans compromettre les services publics, sans affaiblir la défense du pays, et nous ne doutons pas que, pour arriver à ce résultat, il ne suffise de l'économie intelligente et de l'accroissement de la prospérité nationale, sans qu'il devienne nécessaire d'agraver le poids de l'impôt.

»Parmi les services auxquels la chambre doit pourvoir, il n'en est pas de plus digne de son intérêt, que l'exécution des différentes voies de communication. Les dépenses que ces travaux exigent sont des avances qui rentrent au trésor, augmentent les sources du revenu public; le projet de loi qui nous sera présenté pour établir les lignes principales d'un grand système de chemins de fer, sera l'objet de notre examen le plus attentif.

»Pendant que le gouvernement de Votre Majesté crée à l'intérieur pour notre agriculture et pour notre industrie, des moyens d'échange rapides et faciles, il s'occupe d'étendre nos relations commerciales et d'ouvrir aux pro-

duits de notre sol et de nos arts, de nouveaux débouchés; la prudence avec laquelle il doit suivre les négociations entamées par ses ordres, nous répond que la production nationale conservera la protection qui lui est due.

»De tels travaux honorent la paix, et en font sentir le prix; elle est stable, parce quelle est féconde et ses bienfaits garantissent sa durée. Vous avez lieu de compter qu'elle ne sera pas troublée; c'est avec satisfaction que la chambre reçoit cette assurance. (*la fin à demain*).

Après cette lecture, une assez vive discussion s'est engagée entre M. le ministre des affaires étrangères et M. Billaut, à propos des pièces officielles concernant le traité d'Orient. M. Billaut demandait la production de tous les documents existant sur cette affaire, et surtout la publication de ceux qui ont été communiqués à la commision; le ministre en refusant, s'appuyait sur la nécessité de ne pas compromettre la marche des négociations diplomatiques, en divulguant le secret. M. Guizot a consenti à livrer aux archives de la chambre, les pièces dont la commission à déjà eu connaissance; mais il s'est refusé à déposer sur le bureau, la convention relative à la repression de la traite des noirs, parceque, a-t-il dit, cette convention, n'étant pas encore ratifiée, ne pouvait faire l'objet d'une communication.

La fin de la séance a été occupée par des vérifications de pouvoir. M. Bineau député d'Angers, dont l'élection était attaquée par le parti conservateur, et défendue par MM. Odilon Barrot et Berryer, a vu son admission dans la chambre devenir l'objet d'une lutte sérieuse, et prendre en quelque sorte les proportions d'une affaire politique. Sa nomination a fini pourtant par être validée.

La discussion sur l'adresse commencera le 17.

Tous les journaux de l'opposition commentent longuement la lettre que le député Chambolle a adressée au président de la chambre des pairs, pour revendiquer la responsabilité de l'article incriminé du *Siècle*. La *Gazette d'Etat de Prusse* cite plusieurs antécédents qui diminuent de beaucoup l'importance de cette lettre. En effet en 1834, le gérant de la *Tribune*, M. Lionne, a été condamné a 20,000 francs d'amende et à 3 mois de prison, malgré l'intervention des sieurs Marrast et Cavaignac, qui se prétendaient auteurs des articles attaqués; et en 1835, le gérant du *National*, cité à la barre de la chambre des pairs, fut condamné à 10,000 francs d'amende et à 2 ans de prison, bien qu'Armand Carrel, en sa qualité de rédacteur, demandât que toute la responsabilité pesât sur sa tête. Il est donc probable que la chambre des pairs n'aura aucun égard à la lettre de M. de Chambolle et poursuivra le gérant du *Siècle*.

— Au commencement du mois, plusieurs journaux avaient annoncé que le procureur général, M. Hebert, devait obtenir la croix d'officier de la légion d'honneur, en récompense du zèle dont il avait fait preuve lors du procès Quenisset. Le *Charivari* avait donné cette nouvelle dans son N° du 8, et l'avait fait suivre de commentaires injurieux. Cité à comparaître devant le cour d'assises du département de la Seine, sous la prévention de diffamation, de calomnie et d'offense contre la personne du procureur-général, le gérant de cette feuille a été déclaré coupable et condamné à 4,000 francs d'amende et deux ans de prison. L'imprimeur a été condamné à 6 mois de prison et 2,000 francs d'amende.

— Les impôts indirects ont rapporté en 1841, près de 716 millions, c. à. d. 58 millions de plus qu'en 1839, et 33 de plus qu'en 1840. Le déficit dans le budget de 1843 se montera encore à 30 millions, malgré toutes les réductions opérées. L'Algérie seule a coûté en 1841, 130 millions au trésor.

Londres, 7 *Janvier*. — Les feuilles ministérielles expriment hautement leurs regrets, de ce que S. M. le Roi de Prusse ne restera que 8 jours en Angleterre, et elles espèrent que si ce monarque ne peut prolonger davantage son séjour, il promettra du moins de renouveler sa visite pour l'été ou l'automne prochain. Le nombre des personnages distingués, conviés à la cérémonie du baptême, ne dépasse pas 85. Parmi le corps diplomatique, il n'y a que les ambassadeurs d'Autriche, de France, de Prusse, de Belgique et de Saxe qui aient été invités. On croit que S. M. le Roi de Prusse viendra passer deux jours à Londres, et l'on assure que les ducs de Wellington et de Sutherland se proposent de donner des fêtes en l'honneur de ce souverain.

— Une circulaire de Sir Robert Peel, adressée aux membres conservateurs, les invite à se trouver présents dans la chambre, le 8 Février prochain, jour fixé pour l'ouverture du parlement, vû, ajoute-t-il, que des affaires de la plus haute importance, seront traitées immédiatement après la séance royale.

Madrid, 7 *Janvier*. — Hier à 11 heures du soir, M. de Salvandy a reçu du gouvernement espagnol, une note dans laquelle on lui faisait savoir qu'il n'avait point été répondu à sa dernière communication, parce que le chargé d'affaires Espagnol à Paris, avait entamé une négociation directe avec le gouvernement français au sujet de la querelle pendante; en conséquence M. de Salvandy était prié de vouloir bien différer son départ, jusqu'au moment où l'on aurait reçu une réponse définitive du chargé d'affaires à Paris. Il paraît que M. l'ambassadeur de France s'est montré piqué de ce que l'on avait mieux aimé entamer des négociations directes avec la cour des Tuileries, que de poursuivre celles qui avaient été commencées avec lui. Quoiqu'il en soit, il se décida à partir le jour même avec M. Pageot et le comte Damremont, mais il consentit à laisser provisoirement à Madrid le duc de Glücksberg en qualité de chargé d'affaires. On lit dans plusieurs lettres reçues de Madrid, que le cabinet espagnol qui était ébranlé, s'est consolidé par la fermeté de sa conduite envers l'ambassadeur de France, et qu'il a regagné la faveur des deux chambres.

Constantinople, 29 *Décembre*. — Le nouveau ministre des affaires étrangères, Sarim Effendi, qui par son long séjour en Angleterre et en France, est initié aux mœurs et aux usages Européens, a reçu hier les membres du corps diplomatique. Il leur a donné l'assurance formelle qu'il aurait constamment en vue le maintien de la paix et des traités existants. Sous le règne du Sultan Mahmud, Sarim Effendi a été chargé de missions diverses à Téhéran, Alexandrie, Paris et Londres. Suivant lui, les changements effectués récemment, dans toutes les branches de l'administration, ne doivent être regardés que comme des mesures purement financières, qui étaient devenues indispensables.

D'après des nouvelles d'Alexandrie en date du 20, Mehemed Ali n'était pas encore revenu du voyage qu'il avait entrepris dans la haute Egypte. La Porte venait de lui envoyer un firman, par lequel il lui était enjoint de mettre immédiatement à exécution toutes les clauses du traité de commerce conclu entre la Porte et l'Angleterre. Mehemed Ali avait demandé un délai de trois ans qui lui a été refusé.

New-yorck, 17 *Décembre*. Les journaux américains reviennent encore longuement sur l'affaire du navire *la Créole*. Voici des détails à ce sujet: Cent trente trois nègres, embarqués à Richmond sur le brick américain *la Créole*, frêté pour la nouvelle Orléans, se sont révoltés, et, après avoir massacré une partie de l'équipage, se sont fait conduire à Nassau, une des Antilles anglaises. Le consul américain dans cette île, s'empressa de faire

arrêter 19 esclaves, accusés d'avoir pris part à la révolte; mais, malgré les réclamations de cet agent, les 116 autres furent déclarés libres par l'autorité anglaise, quoiqu'ils ne fussent pas nègres de traite et que *la Créole* eût été frêté d'un port américain à un autre port américain. Le consul des Etats-Unis a protesté solennellement contre cette violation d'une propriété particulière. D'après le *New-Yorck daily express*, un cas semblable à celui de *la Créole*, s'est présenté sous l'administration de lord Palmerston, et le gouvernement anglais à consenti à accorder des indemnités, tout en faisant observer qu'il n'en serait plus accordé à l'avenir, vu que la Grande Bretagne ne pouvait admettre le droit de propriété sur les esclaves, et que ces derniers étaient libres, dès qu'ils avaient touché le sol britannique.

—

MISCELLANEA.

Hier soir, au théâtre des Variétés, il y avait *chambrée* complète. Me Halpert qui remplissait, dans *les Préventions*, le rôle de Me de Levalle, a joué avec son talent ordinaire. Il y a dans son jeu de la simplicité, et beaucoup de noblesse.

Les deux vaudevilles français qui ont ouvert et clos la soirée, ont causé le plus grand plaisir au public. Aujourd'hui encore, nous voudrions bien donner à Mme Armand les éloges que lui méritent la grâce et l'aisance qu'elle répand dans tous ses rôles, mais nous craignons qu'on ne finisse par nous dire comme, autrefois, cet Athénien à Aristide: Je suis ennuyé de l'entendre appeler juste.

Me Armand a été applaudie à plusieurs reprises.

La sœur de Jocrisse est une pièce d'une bêtise pyramidale, d'une bêtise réfléchie et naïve à la fois, qui a un cachet tout particulier.

Nous ne ferons pas l'analyse de cette bluette; mais nous raconterons une charge qui nous a beaucoup divertis. Le maître de Jocrisse a un perroquet. Jocrisse le regarde et fait sur le volatile glapissant des réflexions d'une profondeur remarquable,— entre autres celle-ci: que les perroquets vivent très longtemps, lorsqu'ils sont empaillés, et partant de ce principe, il mange lui-même les biscuits et boit le madère destinés au déjeuner de Jacquot. Cela fait, il veut tirer l'animal de sa cage pour la nettoyer; mais il s'y prend avec son adresse ordinaire, le perroquet se sauve par la fenêtre après avoir sévèrement mordu Jocrisse au doigt. Le malheureux, tout éperdu, s'empare d'un filet à papillon et se met à la poursuite de cette volaille vicieuse, comme il l'appelle; mais au lieu d'un perroquet, il attrape un petit chat qu'il remet précieusement dans la cage recouverte d'un voile vert. Les miaulemens du petit chat peuvent bien à la rigueur passer pour les glapissemens du perroquet; mais à la fin, le maître de Jocrisse veut voir son perroquet: demande terrible, que Jocrisse esquive par toutes sortes de prétextes piteux et burlesques. »Monsieur, dit-il, vraiment je ne sais pas ce qu'a le perroquet; depuis quelque temps il a beaucoup changé. — Voilà une singulière maladie! — Ses plumes lui tombent, il n'en a plus du tout; mais en revanche, il lui est poussé du poil et deux pattes, et des oreilles et une queue! — Quel symptôme! — il ne dit plus: As-tu déjeûné, Jacquot, mais bien, *miaou-miaou*; et, s'il était sur une gouttière au lieu d'être dans une cage, des gens mal-intentionnés pourraient bien prétendre que c'est un chat! Après tout, l'on voit tous les jours des *chemises* se changer en papillons et des *airs* en hannetons, dit le pauvre Jocrisse, qu'y a-t il d'étonnant à ce qu'un perroquet se change en chat, c'est dans la nature, d'après les lois de la métamorphose.»

Tout ceci, écrit, a l'air froid; mais il faut l'entendre débiter par Henri avec cet enrouement flûté et cet air profondément malheureux de sa bêtise qu'il comprend et ne peut dominer! le spleen en personne s'y tiendrait les côtes de rire et le désespoir s'y désopilerait la rate.

—

Réponse à la demande de Samedi: Le feu devient métal, quand il est éteint (étain).

Grand-Théâtre. — Mulat (Le Mulâtre.)

Hier, dans la soirée: 10 dégrés de froid: — ce matin: 7.